

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur l'opération de restauration immobilière (ORI), sur le territoire de la commune de Limoges

Maître d'ouvrage : communauté urbaine Limoges Métropole

Une enquête publique est ouverte en vue de la réalisation d'une opération de restauration immobilière (ORI) ciblée sur dix-sept immeubles dégradés situés dans le centre-ville de Limoges.

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEU D'ENQUÊTE

Par arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2022-038 en date du 13 avril 2022, l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique se déroulera selon les dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, pendant une durée de dix-neuf (19) jours consécutifs, du lundi 2 mai 2022 à partir de 13h30, au vendredi 20 mai 2022 jusqu'à 17h00, en mairie de Limoges.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le dossier d'enquête publique sera consultable à l'hôtel de ville de Limoges afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants : le lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique, ou les adresser au commissaire enquêteur par voie postale à l'hôtel de ville de Limoges – 1 square Jacques Chirac, BP 3120 - 87031 Limoges cedex 1 - ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, sous l'objet « Opération de restauration immobilière – Limoges », à l'attention du commissaire enquêteur.

M. Guy JOUSSAIN, ingénieur territorial en retraite, désigné le 31 mars 2022 par le vice-président du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses permanences à la mairie de Limoges, aux jours et heures fixés ci-après :

- Lundi 2 mai 2022 de 13h30 à 17h00 ;
- Mercredi 11 mai 2022 de 13h30 à 17h00 ;
- Vendredi 20 mai 2022 de 13h30 à 17h00 ;

INFORMATION

- Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Déclaration d'utilité publique ».
- Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
- Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Guillaume VALADE – 05.55.45.79.90 - guillaume.valade@limoges-metropole.fr

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Limoges et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans la Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Déclaration d'utilité publique ».

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPÉTENTE

La préfète de la Haute-Vienne est compétente pour statuer sur la demande de déclaration d'utilité publique concernant l'opération de restauration immobilière sur le territoire de la commune de Limoges déposée par la communauté urbaine Limoges Métropole.

Le public veillera à respecter scrupuleusement les gestes barrières.